



Franck Alexander, Guy Pessy et Frédéric Blanquart dénoncent le « saccage » d'une haie à Mésangueville. Photo Paris Normandie

## « C'est un désastre » : une haie de 130 ans détruite

**Mésangueville.** L'association Arbre, qui défend l'environnement dans le pays de Bray, a saisi les services de l'État après la découverte d'une haie « saccagée ». Explications.

  
**Anne Bouchet**  
Journaliste  
a.bouchet@paris-normandie.fr

**D**ésastre», « carnage », « exterminée » : les mots sont forts. Car Franck Alexander, agriculteur, Guy Pessy et Frédéric Blanquart, de l'Arbre (Association rurale brayonne pour le respect de l'environnement) sont choqués par leur découverte : une haie de 650 mètres de long et vieille de 130 ans a été taillée durement le long d'un champ à Mésangueville, « elle a été détruite par saccage ».

### « La haie est détruite »

C'est l'agriculteur, voisin de cette parcelle qu'il louait il y a encore quelques années et qui a été rachetée début 2025 par un groupement agricole déjà implanté sur le territoire, qui a donné l'alerte. Tout se passait bien, jusqu'à début décembre. Franck

Alexander s'absente quelques jours (du jeudi 4 au samedi 6). « A mon retour, j'ai découvert le carnage. » La haie était composée d'une quinzaine de variétés d'arbres et arbustes (chênes, houx, néfliers, charmes, églantiers...) dont certains de plusieurs mètres de haut. Choqué, il filme ce qu'il reste de la haie qu'il a toujours connue, car il est né dans la ferme de l'autre côté de la rue (Les Bruyères) il y a 57 ans. « Pendant des années, j'ai reçu de l'argent du PETR, par le biais des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), pour entretenir cette haie, complète-t-il, dépit. Et là, elle est détruite, la plupart des arbres ne pourront pas repartir. »

### « En zone humide et Natura 2000 »

L'agriculteur prévient l'association l'Arbre. « C'est une zone humide, Natura 2000 et le bocage normand, il faut nécessairement une étude d'incidence avant de faire de tels travaux, expliquent

Guy Pessy et Frédéric Blanquart. *Les haies sont un atout pour la biodiversité.* » Ils ont aussitôt écrit au PETR du pays de Bray et à la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) de la Seine-Maritime, avec photos à l'appui. « Il s'agit de les alerter et de les interroger pour savoir si une autorisation a été donnée. Et même si c'était le cas, cette taille n'aurait pas dû être faite ainsi », assurent-ils. Selon eux, les opérations ont été faites avec d'énormes cisailles, du gros outillage, en deux fois et tôt le matin, plutôt de manière discrète... Quant à rentrer en contact avec les nouveaux propriétaires, « c'est difficile car c'est un groupement, on ne sait pas trop à qui elle appartient réellement et qui s'en occupe ». Les trois hommes montrent une souche : « Hier encore, on voyait cet arbre déchiqueté, haut de 2,5 mètres, il a été coupé, comme pour cacher ce qu'ils ont fait... » ●

## Dieppe

### Après un conflit de voisinage, il met la main aux fesses de la victime



L'affaire devant être jugée vendredi a été renvoyée au 9 janvier 2026.  
Photo d'illustration

Mardi 9 décembre 2025 vers 14 h 30, dans le bas de Neuville-Dieppe, un conflit de voisinage a eu lieu et ce n'était pas la première fois. Celui-ci a dégénéré. L'homme de 32 ans, locataire d'un logement, avait consommé beaucoup d'alcool. Il se dispute avec sa voisine à cause de nuisances commises. La mère de celle-ci est présente, ce jour-là a subi une atteinte sexuelle de la part de l'individu qui avait perdu tout contrôle. Il a mis les mains sur la poitrine et les fesses de la dame.

#### Un début de bagarre

Heureusement, la police a été avertie et elle est arrivée rapidement

sur les lieux car le frère de la dame qui a été agressée était là et les deux hommes commençaient à en venir aux mains. L'auteur des faits a été placé en garde à vue et présenté ce vendredi 12 décembre au tribunal correctionnel de Dieppe, lors d'une procédure de comparution immédiate. Présent à l'audience, le prévenu a été blessé dans la bagarre avec un œil tuméfié. Il a demandé un renvoi pour préparer sa défense. Il sera jugé le 9 janvier 2026 et il a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction d'être à Dieppe jusqu'à la prochaine audience. ●

Loïc Potier

## Dieppe

### Les supporters prêts pour le déplacement à Orléans en Coupe de France

Ils ont chanté, joué du tambour, agité les drapeaux, les supporters du kop blue Herrings du FC Dieppe n'ont pas arrêté pendant toute la rencontre de championnat de Nationale 2 opposant les « Harengs » à Chambley. Pour l'occasion, ils avaient troqué le bonnet bleu et blanc du club pour le rouge avec le pompon pour fêter Noël. Le père Noël était même avec eux. Forcément, ils étaient ravis de l'ouverture rapide du score par leurs favoris dieppois. Ils ont été déçus de l'égalisation adverse en milieu de seconde période pour la quasi première attaque dangereuse des joueurs de l'Oise. C'était leur tour de chauffer avant la rencontre de 1/32e de finale de la coupe de France que le FC Dieppe va disputer dimanche 21 décembre 2025 à 17 h 30 au stade de la Source d'Orléans (Loiret).

#### Énorme délégation dieppoise

Face aux « Guêpes » du Loiret, les « Harengs » doivent trouver la parade pour éviter les piqûres

adverses et continuer leur aventure. « Nous ne sommes pas favoris, mais on y croit » pouvait-on entendre dans les tribunes et c'est l'engouement total. Il est annoncé par le site du club entre 300 et 400 supporters dieppois qui feront le déplacement en bus. Six ou huit cars sont d'ores et déjà prévus et cela grâce à la collaboration d'un parrain du club : les Cars Denis. Le club fournira ses prochains jours les modalités pour assurer ce déplacement en masse dans les meilleures conditions. Et cela sans compter les voitures particulières. Une chose est certaine, les Dieppois ne marcheront pas seuls pour aller le plus loin possible en coupe. Soulignons que les jeunes Harengs jouaient le 1er tour fédéral de la coupe Gambardella ce dimanche après-midi face au Racing Club de France. La marche était trop haute et Dieppe a perdu 1-5 après avoir ouvert la marque. ●

Loïc Potier